



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE
AVANT TRAVAUX**

Rap. n° : 2BL17-179 - ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE DE
MARMAGNE
Date : 26/10/2017
Page : 1/15

ADIAG

2 Rue des mouettes
76130 MONT ST AIGNAN
☎ 06 86 49 84 60 📠 02 38 58 46 05

Commune de Marmagne
Place de l'église
18500 MARMAGNE

A l'attention de Mr Damien

**RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE
AVANT TRAVAUX**

Rapport n° : 2BL17-179 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MARMAGNE **Date de visite : 20/10/2017**

Lieu d'intervention : Rue du stade - 18500 MARMAGNE

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Commanditaire
Commune de Marmagne Place de l'église 18500 MARMAGNE	APAVE PARISIENNE SAS Siège social Administratif (1034501) 17 rue Salneuve 75854 PARIS CEDEX 17 N° de commande : 1035118

Désignation du diagnostiqueur

Nom / Prénom : M. LAILLER Bruno N° certificat : ODI/AM/07038499 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : AFAQ Certification 11 Rue Francis Préssensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex	Assurance : AXA France IARD N° : 5271124804 Adresse : 12 Rue Kergolan CP / Ville : 29335 QUIMPER CEDEX
--	---

Sommaire

1. Synthèse	3
1.1. Résultats	3
1.2. Liste des locaux non visités	3
1.3. Liste des investigations à réaliser	3
2. Mission	4
2.1. Objectif de la prestation	4
2.2. Références réglementaires	4
2.3. Analyses des échantillons	4
2.4. Rapport(s) précédent(s)	4
3. Désignation du ou des immeubles bâtis	5
3.1. Propriétaire du ou des bâtiments	5
3.2. Situation géographique	5
3.3. Description du ou des bâtiments	5
3.4. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	5
3.5. Document(s) remis	5
3.6. Descriptif du périmètre de mission	5
3.7. Observation(s)	6
4. Résultat détaillés du repérage	7
5. Signatures et informations diverses	8
6. Schéma de localisation	9
7. Bulletin(s) d'analyse des matériaux	11
8. Photographies	13
9. Certification	13
10. Assurance	14

1. Synthèse
1.1. Résultats

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Méthode (1)	Présence amiante	
				Oui (2)	Non
Pièce centrale	Planchers	Colles de carrelage	Analyse		Non
Pièce centrale	Planchers	Colles de carrelage	Analyse		Non
Pièce centrale	Murs	Plinthe et colle	Analyse		Non
Petit débarras	Murs	Faïence et colle	Analyse		Non
Petit débarras	Murs	Enduit lissé	Analyse		Non

(1) Document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit, jugement personnel de l'opérateur, marquage du matériau, matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante.

(2) * : Présence de matériaux et/ou produits contenant plusieurs couches (voir résultats d'analyses laboratoire §7)

1.2. Liste des locaux non visités

Locaux et ouvrages non visités, justifications	
Aucun	

1.3. Liste des investigations à réaliser

Localisation des investigations approfondies	Partie du composant à sonder	Nombre des sondages à réaliser (sous réserve des investigations approfondis)
Aucune		

2. Mission

ADIAG 2 Rue des mouettes 76130 MONT ST AIGNAN ☎ 06 86 49 84 60 📠 02 38 58 46 05	Lieu d'intervention : Rue du stade 18500 MARMAGNE Date d'intervention : 20/10/2017
---	---

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant travaux de son immeuble.

2.2. Références réglementaires

Décret n° 2010 – 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Articles R 1334-19 et R 1334-22 du code de la santé publique,

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la norme NF X 46-020 de Décembre 2008.

2.3. Analyses des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : EUROFINIS ASCAL BATIMENT NORD PA du Pommier – 557 route de Noyelles 62110 HENIN BEAUMONT - N° accréditation : 1-1593 Valide jusqu'au : 30/09/2020

2.4. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Nom du rapport	Organisme émetteur	Date
Aucun		

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

3. Designation du ou des immeubles bâtis

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : Commune de Marmagne
Adresse : Place de l'église
Code Postal : 18500
Ville : MARMAGNE

3.2. Situation géographique

Département : CHER
Commune : MARMAGNE
Adresse : Rue du stade
Code postal : 18500

3.3. Description du ou des bâtiments

Type de bien : Autres bâtiments de culture et loisirs Accueil périscolaire
Référence cadastrale :
Lots du bien : NC
Nombre de niveau(x) : 2
Année de construction : Avant 1949

Descriptif sommaire : Bâtiment d'accueil périscolaire R+1

Légende :

NC : Non communiqué.
SO : Sans objet.

3.4. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Pas d'accompagnateur

3.5. Document(s) remis

Plan de l'état actuel et futur.

3.6. Descriptif du périmètre de mission

Le programme des travaux porte sur les éléments du bâti concernés définis ci-dessous par :

- Nature et la localisation des travaux devant être effectués :

Suivant plan avant et après projet

- Nature et localisation des travaux réalisés après 1997 :

Zone ayant fait l'objet de travaux	Nature des travaux	Date
Aucun		

Ces informations sont nécessaires pour la définition des zones présentant des similitudes d'ouvrage car elles correspondent à la base de nos investigations. Les résultats d'analyses des prélèvements effectués sont alors, par hypothèse, généralisés sur l'ensemble de l'unité de diagnostic ainsi définie.

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

Toute modification du périmètre de repérage impose la réalisation d'investigations complémentaires.

Zones concernées par le périmètre :

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant ADIAG a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité, après examen du programme des travaux. Le tableau ci-après liste les locaux et volumes concernés :

Locaux	Niveaux
Pièce 01	Rez de chaussée
Dégagement vers étage	Rez de chaussée
Pièce centrale	Rez de chaussée
Bureau	Rez de chaussée
Dégagement	Rez de chaussée
Combles	1er étage

3.7.Observation(s)			
Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet
Plan de recollement des réseaux enterrés		X	
Accès aux coffrages perdus, fondations, éventuel matériaux enfouis		X	
Le bâtiment était vide d'occupants		X	
Le bâtiment était vide de meubles		X	
Les équipements, installations, étaient en service	X		
Commentaires :	Aucun		

4. Résultat détaillés du repérage

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro échantillon ou identification (1)	Méthode (2)	Présence amiante	
						Oui (3)	Non
Pièce centrale	Planchers	Colles de carrelage	Couche supérieur	P001	Analyse		Non
Pièce centrale	Planchers	Colles de carrelage	Couche inférieur	P002	Analyse		Non
Pièce centrale	Murs	Plinthe et colle	Dans l'angle	P003	Analyse		Non
Petit débarras	Murs	Faïence et colle	sous l'escalier	P004	Analyse		Non
Petit débarras	Murs	Enduit lissé	à droite du bâti	P005	Analyse		Non

(1) Mxxx : N° identification autre que prélèvement.

(2) Document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit, jugement personnel de l'opérateur, marquage du matériau, matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante.

(3) * : Présence de matériaux et/ou produits contenant plusieurs couches (voir résultats d'analyses laboratoire §7).

5. Signatures et informations diverses

Je soussigné(e), M. LAILLER Bruno, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par AFAQ Certification pour la spécialité : AMIANTE
Cette information et vérifiable auprès de : AFAQ Certification 11 Rue Francis Préssensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex

Je soussigné(e), M. LAILLER Bruno, diagnostiqueur pour l'entreprise ADIAG dont le siège social est situé à MONT ST AIGNAN.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, des constats et diagnostics composant le dossier (Art. R271-3) Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant : M. LAILLER Bruno

Fait à : MONT ST AIGNAN

Le : 26/10/2017

Signature :



 **ADIAG**
2 rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN
Tél : 02 35 02 75 15 - Fax : 02 35 61 01 82
contact@adiag.speve.com

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Préconisations

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Il ne relève pas de notre champ d'intervention la qualification future éventuelle du chantier ni la réalisation d'une étude de faisabilité et/ou d'un Avant Projet Sommaire qui permettrait de définir les surfaces et métrages nécessaires à l'élaboration du plan de retrait et/ou de confinement.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et consulté par les entreprises extérieures pour établir leur plan de prévention.

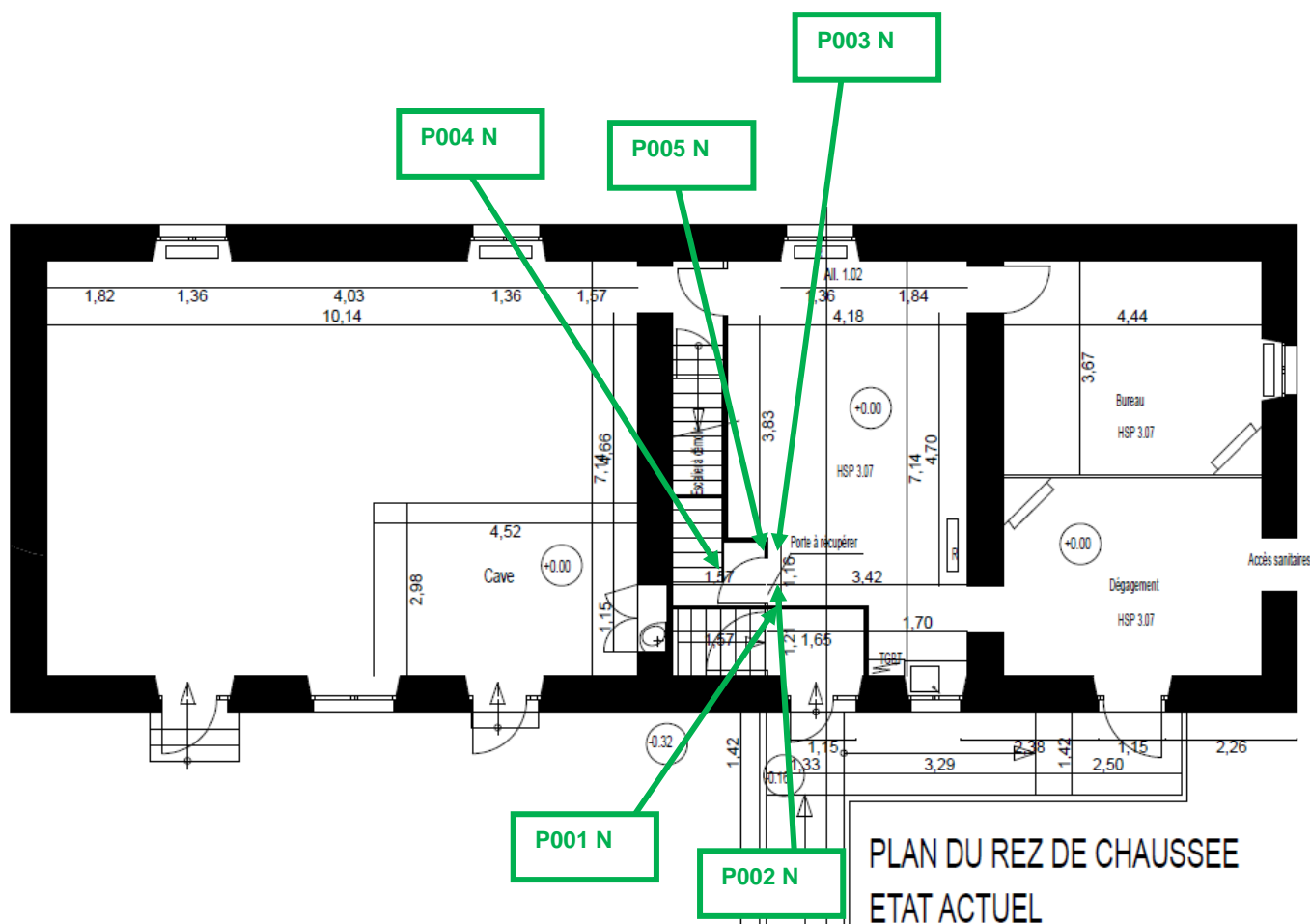
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement.

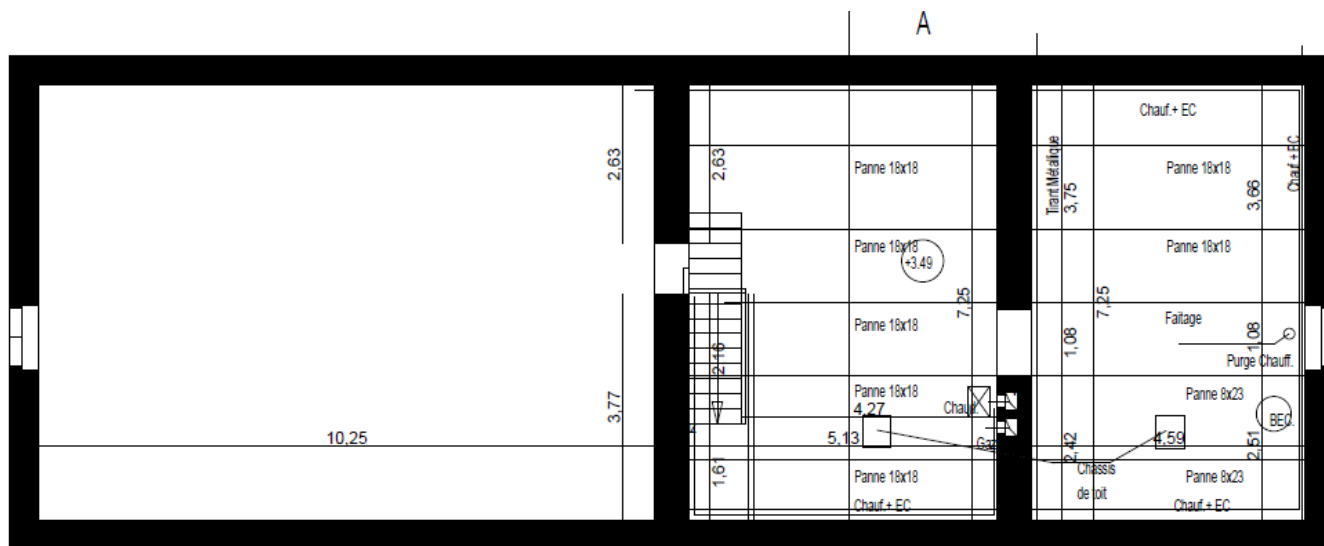
Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBT, et des directives de l'inspection du travail.


Pièces jointes :

- Néant

6. Schéma de localisation





A  **PLAN DES COMBLES
ETAT ACTUEL**

Se reporter au §4 pour la définition des zones de similitudes.

Codification d'un matériau ou produit et codes couleurs		
Mxxx ou Pxxx - Résultat	Résultat	: A = contenant de l'amiante
		: N = sans amiante
	Mxxx	: Numéro d'identification
	Pxxx	: Numéro de prélèvement
		: Zone non visitée ou Hors mission

7. Bulletin(s) d'analyse des matériaux



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

SAS AT DIAG
Monsieur Bruno LAILLER
2 rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-HB-069380-01 Version du : 26/10/2017 4:19 Page 1/2
Dossier N° : 17N030501 Date de réception : 23/10/2017 Date d'analyse : 25/10/2017
Référence Dossier : ATDIAG89101-AD
2BL17-179 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MARMAGNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P001 - Pièce centrale - Planchers-Colles de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P002 - Pièce centrale - Planchers-Colles de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) + (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P003 - Pièce centrale - Murs-Plinthe et colle	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P004 - Petit débarras - Murs-Faïence et colle	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) + (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	P005 - Petit débarras - Murs-Enduit lissé	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-HB-069380-01

Version du : 26/10/2017 4:19

Page 2/2

Dossier N° : 17N030501

Date de réception : 23/10/2017

Date d'analyse : 25/10/2017

Référence Dossier : ATDIAG89101-AD
2BL17-179 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MARMAGNE

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Pierre-Denis Vincent
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 HENIN BEAUMONT, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 68 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



8. Photographies

Photographie n° 1	Photographie n° 2
<p>Prélèvement sur les colles de carrelage, de plinthe et l'enduit intérieur</p>	<p>Prélèvement sur la colle de faïence.</p>

9. Certification

Cher client, chère cliente,
voici votre nouveau certificat

CARTE DE CERTIFICATION

N° ODI/AMM/07038499
VALABLE DU 30/06/2017
AU 31/05/2022

BRUNO LAILLER

CERTIFICATION
OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - AMIANTE
MENTION

Vos contacts utiles figurent au dos de votre carte.
Le département « certification de personnes » est à votre écoute.

190331 - Document imprimé sur papier 100 % recyclé (31 x 14) 27
afnor Certification - 50, rue de la République - 91150, Boissy-le-Caen - 01 69 47 66 001
P.L.L.C.

10. Assurance

Contrat RC n° 5271124804 1/2



AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apôtreur en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
191 rue Vaugirard
75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale ADIAG**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **5271124804**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

Contrat RC n° 5271124804 2/2



TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c. 1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 07/12/2016
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

VERLINGUE
AGENTS EN FRANCE
Adresse postale :
12, rue de Kerogan - CS 44012
29035 OUBIPLER cedex
Tél. 0 820 260 263 et 0 2 98 38 242
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

